



contrat d'intérim interrompu jours précédents jours fériés

Par **baillhkaoch**, le **18/02/2012** à **19:04**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en intérim. Je m'apprête à signer mon prochain contrat, qui va jusque fin juillet.

Plusieurs interruptions y sont prévues, pour les jours précédents les jours fériés du mois de mai (la société sera fermée ces jours-là). Par conséquent, ces jours fériés ne me seront pas payés.

J'aimerais savoir s'il est bien légal d'interrompre ainsi mon contrat en plein milieu ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **18/02/2012** à **19:44**

Bonjour,

En cas de fermeture de l'entreprise, le même traitement devrait vous être appliqué que pour le Personnel en fixe et sans condition d'ancienneté...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **bailhkaoch**, le **19/02/2012** à **12:28**

Bien noté, merci pour votre réponse !

Cordialement